Tableau n° 58
Les autres agents responsables d'affections respiratoires de mécanisme allergique

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
-A-		- A-
Rhinite asthme ou dyspnée asthmatiforme, confirmé par test ou par épreuve fonctionnelle, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Elevage et manipulation d'animaux (y compris la préparation et le conditionnement d'arthropodes et de leurs larves).
Insuffisance respiratoire chronique obstructive secondaire à la maladie asthmatique.	1 an	travail en présence de toute protéine en aérosol. préparation et manipulation des fourrures et feutres naturels. Emploi de plumes et duvets. Préparation, emploi, manipulation de produits contenant de la sérицine. Travaux exposant aux sulfites, aux bisulfites ou aux persulfates alcalins. Préparation, emploi, manipulation de chloroplatinates et pentoxydes de vanadium, notamment dans la fabrication des catalyseurs. travaux exposant à l'inhalation d'anhydrides, d'acide valatils, notamment anhydrides phtaliques, maleiques, trimellitiques, tétrachlorophtaliques, hexahydrophtaliques himiques. Travaux exposant à la colophane chauffée, notamment lors de la soudure en électronique. Travaux exposant à l'azodicarbonamide, notamment dans l'industrie des plastiques et du caoutchouc.

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
		Préparation et mise en œuvre de colorants réactifs, notamment à hétérocycles halogénés, acryloylamines ou vinylsulfones. Préparation et utilisation de colles au cyanoacrylate. Travaux exposant au néoprène
- B- Syndrome respiratoire fébrile avec dyspnée, toux expectoration récidivant après nouvelle exposition au risque dont l'étiologie professionnelle est confirmée par la présence dans le sérum d'anticorps précipitants permettant d'identifier l'agent pathogène correspondant au produit responsable. Fibrose pulmonaire avec signes radiographiques et troubles respiratoires confirmés par l'exploration fonctionnelle lorsqu'il y a des signes immunologiques significatifs.	30 jours 1 an	**- B-** Elevage et manipulation d'animaux, y compris la préparation et le conditionnement d'arthropodes. Préparation et manipulation des fourrures. Affinage des fromages. Travaux exposant à l'inhalation de particules microbiennes ou mycéliennes dans les laboratoires de bactériologie et les locaux à caractère industriel dont l'atmosphère est climatisée ou humidifiée lorsque l'absence de pollution par micro-organismes du système d'humidification n'est pas établie par des controles réguliers. Travaux exposant à l'inhalation d'anhydrides d'acide volatils, notamment anhydrides phtaliques, maleiques, trimellitiques, tétrachlorophlatiques, hexahydrophtaliques, himiques.